

SEANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la salle de la Mairie de de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Date de la convocation : 12/05/2022

PRESENTS : MM. BIRONNEAU Pascal – BARREAU Dominique - JEZEQUEL Alain - Mme RÉAU Micheline – M. DABIN Serge – Mmes DESETTE Sophie – RENAUDEAU Elodie - AUBRY Lucienne - M. DEVROUTE Arnaud - GUÉNARD Olivier - BOUCHET Geoffrey - Mmes HALLY Céline - PINET Annick et DOS SANTOS Maria.

Absent excusé : M. ROSELL Anthony

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Geoffrey

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2022 est adopté sans observation à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

D2022-05-19-035 – 7.5 Subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter les subventions aux associations pour 2022, comme suit :

* Monsieur BIRONNEAU Pascal, Président de l'association ADTFTS et Monsieur BARREAU Dominique, Président de l'association Imag'In Thouet s'abstiennent et ne prennent pas part au vote.

Nom de l'association	2020	2021	Prop	Vote
Fédération dép nuisibles (convention 3 ans)	445	445	68,44	68,44
Défense contre les nuisibles (commune)	180	180	180	180
Association Parents d'Elèves St Loup	450	450	480	480
Club du 3ème âge	180	180	180	180
Coopérative scolaire	2900	2900	2900	2900
Le Gardon de Saint Loup (180 + 250)	180	180	430	430
Ass. football club du thouet (180 + 110)	180	180	290	290
UNC AFN Saint Loup	180	180	180	180
Union Musicale Saint Loup	80	80	80	80
A.C.C.A Saint Loup	80	80	110	110
A.C.C.A Lamairé	0	80	80	80
Ass. Richesse et Protection Patrimoine	180	180	180	180
Ass. ADMR Service famille	180	180	180	180
MFR St Loup	450	750	750	750
Le Yoga Lupéen	260	180	180	180
FNATH	80	80	80	80
Syndicat d'Initiative (prix festival)	0	0	600	600
Syndicat d'Initiative (fonctionnement)	180	3600	2700	2700

Syndicat Initiative (prix sculpture)	0	600	0	0
USEP CTE	180	180	180	180
Club Détente et Loisirs M.R	180	240	240	240
Club Badminton Loisir Val du Thouet	80	80	80	80
Eole 79	260	180	180	180
Les Amis de l'Orgue	260	340	480	480
Amicale des donateurs de sang	180	180	180	180
Amicale de la Protection civile ADPC 79	80	80	80	80
Les Murs ont des oreilles CSC	0	180	180	180
Vallée du Gâteau	80	80	0	0
Lire et faire lire UDAF	80	80	80	80
Association propriétaires Puy Terrier	40	40	40	40
Division Jeunes Sapeurs Pompiers	100	100	80	80
La Guilde des artisans-commerçants	180	80	80	80
La Guilde Fête de la Musique	0	0	0	0
Rado79	180	80	80	80
Groupe ornithologique des Deux-Sèvres	260	260	260	260
Les films du Granit	180	80	0	0
Football Club Airvo-St Jouin	80	80	80	80
APSIC (Asso. Pole Santé Inter Cantonal)	80	80	80	80
Association Théophile Venard	180	180	180	180
Imag'In Thouet	180	180	180	180
Prom'haies (adhésion)	0	50	50	50
MAM les Ptits loups	2000	1500	260	260
Treteaux de saint-loup	0	0	80	80
Famille Rurales (Sport et Seniors)	260	180	180	180
Gatine Emois (<i>pour 2 ans</i>)	110	110	0	0
Fondation du Patrimoine (adhésion)	80	80	80	80
BETAPI (animation et diffusion)			180	180
Association CLE (Communiqué lire et Ecrire)			80	80
C.A.U.E (adhésion)	100	100	100	100
Radio Val d'Or (adhésion)	80	80	80	80
Radio Gatine			80	80
Conservatoire de la résistance (adhésion)	30	30	30	30
Les Restos du Coeur	0	0	80	80
Association pour le Dév. du Transport Fer.	0		80	80

LOCATION DE LA LICENCE IV

D2022-05-19-036 – 3.3 Locations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Pyfferoen et Monsieur Waldner, futurs gérants de la SARL GERBEL, ont fait la demande d'usage de la licence IV (propriété de la commune). Monsieur le Maire propose une location pour un montant de 50 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à louer la licence IV à la SARL GERBEL pour 50 euros par mois à compter du 1^{er}/07/2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération.

CONVENTION AVEC LES RESTOS DU CŒUR

D2022-05-19-037 – 3.3 Locations

Monsieur le Maire avait évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal, un projet d'itinérance des restos du cœur. Afin de concrétiser ce projet, une convention doit être établie pour mettre la salle du mirage à disposition de l'association des restos du cœur tous les lundis matin à compter du 15 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour mettre à disposition la salle du mirage à l'association des restos du cœur à compter du 15 juin 2022 et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

EOLIEN : REPARTITION DE L'IFER

D2022-05-19-038 – 5.7 Intercommunalité

En application des articles 1609 quinquies C et 1609 nones C du CGI modifiés, 20 % du produit de l'IFER afférent aux éoliennes installées à compter du 1^{er} janvier 2019 sur un territoire où s'applique un régime de FPU reviennent aux communes d'implantation des éoliennes, sauf en cas de délibération de ces communes pour la perception de la fraction de produit susmentionnée par leur EPCI d'appartenance. Pour les éoliennes installées antérieurement, la répartition n'est pas modifiée.

La nouvelle répartition des IFER entre un EPCI à FPU et ses communes ne concerne que les nouvelles installations à compter du 1^{er} janvier 2019.

De ce fait, il vous est proposé une nouvelle convention qui abroge et remplace celle délibérée le 03 avril 2018.

Pour les éoliennes installées avant le 1^{er} janvier 2019, reversement de 50 % du montant perçu par la CCAVT.

Pour les éoliennes installées après le 1^{er} janvier 2019, reversement de 30 % du montant perçu par la CCAVT.

Exemple pour un produit IFER à 1 000 € :

Installation avant le 01/01/2019	Installation après le 01/01/2019	Montant après répartition
70 % EPCI : 700 €	50 % EPCI : 500 €	EPCI : 350€ Département : 300€ Commune : 350€
- 50 % reversés par la CCAVT à la commune concernée : 350 €	- 30 % reversés par la CCAVT à la commune concernée : 150 €	
30 % Département : 300 €	30 % Département : 300 €	
	20 % Commune : 200 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre cette proposition. La Commune ne dispose pas d'éoliennes et a pris position contre la proposition de répartition qui donnerait une caution et donc le feu vert à l'implantation d'éoliennes sur la commune qui en est aujourd'hui toujours dépourvue.

D'autre part, on ne peut que regretter que le débat n'ait porté que sur les chiffres et produits financiers et non sur un vrai débat sur les enjeux et impacts de ces installations.

Certainement que l'unique intérêt n'est que celui-ci in fine. D'autant plus que leur nombre, déjà excessif sur le territoire, pourrait bien continuer d'augmenter faute d'intention régulatrice. Il est rappelé à cet effet la motion prise par le Conseil municipal en date du 17/11/2020 contre l'implantation d'éoliennes sur la Commune.

NUMEROTATION DE LA RUE DES LILAS

D2022-05-19-039 – 8.3 Voirie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications des numéros des terrains situés rue des Lilas et propose une nouvelle numérotation sur la partie impaire de la rue.

A savoir :

N°1 : parcelle AN0047

N°3 : parcelle AN0070

N°5 : parcelle AN0072

N°7 : parcelle AN0071

N°9 : parcelle AN0044

N°11 : parcelle AN0042

N°13 : parcelle AN0041

Le Conseil Municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

NEANT

Séance du 19/05/2022 : délibérations D2022-05-19-035 à D2022-05-19-039

Suit le tableau des signatures des membres présents à la séance

BIRONNEAU Pascal	BARREAU Dominique	JEZEQUEL Alain
RÉAU Micheline	DABIN Serge	DESETTE Sophie
RENAUDEAU Elodie	AUBRY Lucienne	GUENARD Olivier
ROSELL Anthony <i>Excusé</i>	DEVROUTE Arnaud	BOUCHET Geoffrey
HALLY Céline	PINET Annick	DOS SANTOS Maria